

# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

13U16

Rendu exécutoire  
le

**DÉCOUPAGE EN ZONES :**  
**TERRITOIRE**

1/5000è

Date d'origine :  
Juillet 2019

**4 a**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 15 Juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 26 Juillet 2019

**Urbanistes : Mandataires : ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3 bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Arch.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



## LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zones
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1  
du code de l'urbanisme en vigueur
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre  
de l'article L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme en vigueur

## ZONES

### ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique  
des terres agricoles

### ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements

